

Image not found or type unknown



Remboursement compte courant sci

Par **Lisa**, le **07/12/2010 à 12:54**

Bonjour,rrrnJ'ai cédé mes parts dans un SCI, j'ai demandé le remboursement de mon compte courant. Combien de temps on a pour me rembourser? Est-ce qu'on peut me refuser le remboursement?rrrnMerci pour une réponse rapide!

Par **fabienne034**, le **07/12/2010 à 13:53**

BONJOUR,rrrnaie ! il aurait mieux valu vous faire rembourser avantrrrnen espérant que vous n'ayez rien signer pour dire que le compte courant est à zérornrnpour tout savoir sur la SCI:rrnrn<http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>